RCS : MAMOUDZOU
Code greffe : 9761

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MAMOUDZOU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00022
Numéro SIREN : 827 703 331
Nom ou dénomination : ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/000764

ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE
Société par Actions Simplifiée (SAS)
Au capital de 80.000 euros
Siège social : Chemin de la SCAM – Ironi Be
97660 DEMBENI
827 703 331 RCS MAMOUDZOU

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 28 SEPTEMBRE 2021

AFFECTATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2020** s'élevant à **53.292 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	**53.292 euros**
Au compte « **Report à nouveau** », dont le solde antérieur s'élève à :	**577.716 euros**
Solde du compte « **Report à nouveau** » après affectation, soit :	**631.008 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres ressortent à 6.486.863 euros pour un capital social de 80.000 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2020** s'élevant à **53.292 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	**53.292 euros**
Au compte « **Report à nouveau** », dont le solde antérieur s'élève à :	**577.716 euros**
Solde du compte « **Report à nouveau** » après affectation, soit :	**631.008 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres ressortent à 6.486.863 euros pour un capital social de 80.000 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 540 voix contre 10 voix.

Pour copie certifiée conforme.

La société FERM'AGRI
Président

ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE

Société par Actions Simplifiée (SAS)
Au capital de 80.000 euros
Siège social : Chemin de la SCAM – Ironi Be
97660 DEMBENI
827 703 331 RCS MAMOUDZOU

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de l'article L. 227-9 Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2020**, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Lors de cette assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

- **FAITS MARQUANTS**

En 2020, la société a connu une croissance du volume de ses ventes, passant de 110 tonnes de volaille fraiche commercialisée en 2019, à 122 tonnes en 2020.

Dans le même temps, la Société poursuit la construction de son nouvel abattoir.

Le montant budgété de l'investissement atteint 8,4 M€, et permet de viser un objectif de commercialisation d'environ 170 tonnes de volaille fraiche.

Les coûts conséquents liés au chantier ont considérablement réduit le résultat, même si celui-ci reste positif.

S'agissant de la crise Covid, elle n'a pas réellement eu d'impact en termes de rentabilité. Elle a en revanche nécessairement eu un impact sur l'organisation du chantier de l'abattoir, avec de plus grandes difficultés à faire circuler les matériaux, mais aussi les hommes nécessaires à la construction. Nous estimons ainsi que le délai de construction de l'abattoir a été prolongé d'environ 3 mois.

- **EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

Nous avons réalisé au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2020** un chiffre d'affaires net de 3.129.351 euros contre 2.292.338 euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 36,51 %.

	31/12/20	*31/12/19*	*Variation (%)*
Production vendue de biens	3.106.467	2.264.227	37,20
Production vendue de services	22.884	28.111	-18,59
Chiffre d'affaires net	3.129.351	2.292.338	36,51

- **EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE GLOBALE**

Notre marge brute globale s'élève à (-) 540.571 euros au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2020**.

	31/12/20	*31/12/19*	*Variation (%)*
Production de l'exercice	3.130.949	2.290.914	36,67
-Approvisionnements consommés	2.697.418	1.929.013	39,83
-Sous traitance directe	974.103	663.383	46,84
Marge brute de production	-540.571	-301.481	-79,31
Marge brute globale	**-540.571**	**-301.481**	**-79,31**
% du C.A.	-17,27%	-13,16%	

- **EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT**

	31/12/20	*31/12/19*	*Variation (%)*
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1.771.327	14.991	NS
Concours bancaires courants	54.341	0	100,00
Emprunts et dettes financières diverses	1.347.438	779.299	0
Avances et acomptes reçus	186	186	72,90
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	510.403	1.856.290	-72,50
Dettes fiscales et sociales	42.269	30.441	38,85
Autres dettes	2.064.984	235.960	775,14
	103.174	27	NS
Total endettement	**5.894.124**	**2.917.195**	**102,05**

- **EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL**

L'effectif moyen du personnel s'élève à 9 contre 8 au cours de l'exercice précédent.

- **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Notre société ne contrôle aucune société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous avons connu une difficulté importante dans la livraison du lot « électricité » sur l'abattoir. En effet, nous avons dû rompre le contrat avec l'entreprise retenue initialement. Une solution de contournement a été trouvée afin que nous puissions démarrer l'exploitation de l'abattoir mi 2021.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Avec l'ouverture de l'abattoir, les volumes de production hebdomadaire ont considérablement augmenté (+250%).

Le nouvel abattoir devrait par ailleurs nous permettre de proposer une gamme de produits plus étendue, et ainsi de mieux répondre aux attentes de nos clients et des consommateurs.

Enfin, grâce à la vente des certificats d'économie d'énergie, la rentabilité de l'entreprise devrait croitre fortement.

Nous sommes donc relativement optimistes sur les perspectives d'avenir de la Société.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

A la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Il subsiste néanmoins une incertitude sur le volume d'activité au titre de l'année 2021, compte tenu d'un certain nombre de contraintes sanitaires non prévisibles à ce jour.

L'impact de cette situation ne peut être évalué à ce jour.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

- **CHARGES D'EXPLOITATION**

Nos charges d'exploitation ont été principalement les suivantes :

	31/12/20	31/12/19	Variation (%)
Achats de MP et autres approvisionnements	2.692.741	1 931.391	39,42
Variation de stock (MP et autres approvisionnements)	4.677	-2.379	296,61
Autres charges externes	1.277.369	813.473	57,03
Impôts et taxes	9.369	10.763	-12,95
Salaires et traitements	221.731	207.552	6,83
Charges sociales	40.342	19.260	109,46
Autres charges	1.634	186	778,84

Nous réalisons, compte tenu de ces éléments, un excédent brut d'exploitation de 109.389 euros.

Nous avons par ailleurs comptabilisé des dotations d'exploitation comme suit :

	31/12/20	31/12/19	Variation (%)
Amortissements sur immobilisations	21.294	18.207	16,96
Dépréciations sur actif circulant	0	518	-100,00

- **RESULTATS**

Le résultat d'exploitation ressort à 87.043 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de (-) 35.404 euros, il s'établit à 51.640 euros.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel s'élevant à 7.844 euros,
- de l'impôt sur les sociétés s'élevant à 6.191 euros,

Le résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2020** se solde par un bénéfice de 53.292 euros.

PRODUITS	31/12/20	31/12/19	Variation (%)
Produits d'exploitation	4.356.201	3.348.602	30,09
Produits financiers	0	0	0
Produits exceptionnels	20.400	7.940	156,93

CHARGES	31/12/20	31/12/19	Variation (%)
Charges d'exploitation	4.269.158	2.998.971	42,35
Charges financières	35.404	7.786	354,68
Charges exceptionnelles	12.556	0	100,00

RESULTATS	31/12/20	31/12/19	Variation (%)
Résultat d'exploitation	87.043	349.631	-75,10
Résultat financier	-35.404	-7.786	-354,68
Résultat exceptionnel	7.844	7.940	-1,21
Impôts sur les bénéfices	6.191	9.730	-36,37
Résultat net	53.292	340.054	-84,33

- **BILAN**

Au **31 décembre 2020**, le total du bilan s'élevait à 12.380.987 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2020** que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2020** s'élevant à **53.292 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **53.292 euros**

Au compte « **Report à nouveau** », dont le solde antérieur s'élève à : **577.716 euros**

Solde du compte « **Report à nouveau** » après affectation, soit : **631.008 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèveraient à 6.486.863 euros pour un capital social de 80.000 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les mandats de :

- **La Société EXA**, Commissaire aux comptes titulaire,
 Domiciliée au 4, Rue Monseigneur Mondon - BP 80830 - 97400 SAINT-DENIS,

- **La Société ARCI**, Commissaire aux comptes suppléant,
 Domiciliée au 4, Rue Monseigneur Mondon - 97400 SAINT-DENIS,

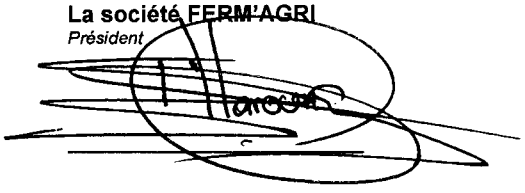
Arriveront à expiration lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

La société FERM'AGRI
Président



Société A.V.M ABATTOIR DE VOLAILLES DE MAYOTTE

Chemin de SCAM Iron Bé
BP 81 Kaweni
97660 DEMBENI

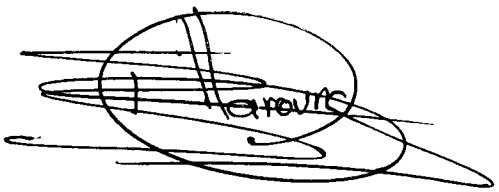
Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à MAMOUDZOU
Le 26.10.2021



Conseil et Audit MOI Mayotte
Immeuble le MEGA

97600 MAMOUDZOU
02 69 61 05 58

EXEMPLAIRE GREFFE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 095	1 745	1 350	2 688	1 338-	49.78-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	56 083		56 083		56 083	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	28 858	8 834	20 024	36 568	16 544-	45.24-
	Autres immobilisations corporelles	90 002	40 087	49 915	62 279	12 363-	19.85-
	Immobilisations en cours	6 022 987		6 022 987	788 865	5 234 122	663.50
	Avances et acomptes	66 648		66 648	17 200	49 448	287.49
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	6 267 673	50 666	6 217 007	907 600	5 309 407	584.99
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	11 824		11 824	16 501	4 677-	28.34-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	4 705		4 705	3 106	1 599	51.47
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	254		254	254		
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	235 106	2 477	232 629	1 672 581	1 439 952-	86.09-
	Autres créances	5 867 920		5 867 920	645 193	5 222 727	809.48
	Capital souscrit - appelé, non versé	6 500		6 500	6 500		
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	37 268		37 268	362 448	325 180-	89.72-
	Charges constatées d'avance (3)	2 880		2 880	5 706	2 826-	49.53-
	Total III	6 166 457	2 477	6 163 980	2 712 290	3 451 690	127.26
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	12 434 130	53 143	12 380 987	3 619 889	8 761 098	242.03

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 73 500)	80 000	80 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	8 000	8 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	577 716	237 662	340 054	143.08
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	53 292	340 054	286 762-	84.33-
	Subventions d'investissement	5 767 854	36 978	5 730 876	NS
	Provisions réglementées				
	Total I	6 486 863	702 695	5 784 169	823.14
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 771 327	14 991	1 756 336	NS
	Concours bancaires courants	54 341		54 341	
	Emprunts et dettes financières diverses	1 347 438	779 299	568 140	72.90
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	186	186		
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	510 403	1 856 290	1 345 887-	72.50-
	Dettes fiscales et sociales	42 269	30 441	11 828	38.85
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 064 984	235 960	1 829 024	775.14
	Autres dettes	103 174	27	103 147	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	5 894 124	2 917 195	2 976 929	102.05
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	12 380 987	3 619 889	8 761 098	242.03
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	4 206 579	2 905 868		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	3 106 467		3 106 467	2 264 227	842 240	37.20
Production vendue de services	22 884		22 884	28 111	5 227-	18.59-
Chiffre d'affaires NET	3 129 351		3 129 351	2 292 338	837 013	36.51
Production stockée			1 599	1 424-	3 022	212.29
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 224 669	1 056 813	167 856	15.88
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			582	874	292-	33.42-
Total des Produits d'exploitation (I)			4 356 201	3 348 602	1 007 599	30.09
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 692 741	1 931 391	761 350	39.42
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			4 677	2 379-	7 055	296.61
Autres achats et charges externes *			1 277 369	813 473	463 897	57.03
Impôts, taxes et versements assimilés			9 369	10 763	1 394-	12.95-
Salaires et traitements			221 731	207 552	14 180	6.83
Charges sociales			40 342	19 260	21 082	109.46
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 294	18 207	3 087	16.96
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				518	518-	100.00-
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1 634	186	1 448	778.84
Total des Charges d'exploitation (II)			4 269 158	2 998 971	1 270 187	42.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			87 043	349 631	262 588-	75.10-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	35 404	7 786	27 617	354.68
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	35 404	7 786	27 617	354.68
2. Résultat financier (V-VI)	35 404-	7 786-	27 617-	354.68-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	51 640	341 844	290 205-	84.89-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20 400	7 940	12 460	156.93
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	20 400	7 940	12 460	156.93
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	972		972	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 584		11 584	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	12 556		12 556	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	7 844	7 940	96-	1.21-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	6 191	9 730	3 539-	36.37-
Total des produits (I+III+V+VII)	4 376 601	3 356 542	1 020 059	30.39
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 323 309	3 016 488	1 306 821	43.32
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	53 292	340 054	286 762-	84.33-
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier	8 614	3 719		
: Redevance de crédit bail immobilier				

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Société A.V.M ABATTOIR DE VOLAILLES DE MAYOTTE
97660 DEMBENI

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Fonds commercial	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	8
Evaluation des matières et marchandises	8
Evaluations des produits et en cours	8
Dépréciation des stocks et en cours	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 095		56 083
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	41 318		
Installations générales agencements aménagements divers	2 297		
Matériel de transport	81 993		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 080		2 633
Immobilisations corporelles en cours	788 865		5 234 122
Avances et acomptes	17 200		49 448
TOTAL	934 753		5 286 202
TOTAL GENERAL	937 848		5 342 285

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			59 178	59 178
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		12 460	28 858	28 858
Installations générales agencements aménagements divers			2 297	2 297
Matériel de transport			81 993	81 993
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 713	5 713
Immobilisations corporelles en cours			6 022 987	6 022 987
Avances et acomptes			66 648	66 648
TOTAL		12 460	6 208 495	6 208 495
TOTAL GENERAL		12 460	6 267 673	6 267 673

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	407	1 338		1 745
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 750	4 960	876	8 834
Installations générales agencements aménagements divers	360	460		820
Matériel de transport	23 416	12 772		36 188
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 315	1 764		3 079
TOTAL	29 841	19 956	876	48 921
TOTAL GENERAL	30 248	21 294	876	50 666

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 338				
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 960				
Instal.générales agenc.aménag.divers	460				
Matériel de transport	12 772				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 764				
TOTAL	19 956				
TOTAL GENERAL	21 294				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	2 477				2 477
TOTAL	2 477				2 477
TOTAL GENERAL	2 477				2 477

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	2 477	2 477	
Autres créances clients	232 629	232 629	
Personnel et comptes rattachés	2 078	2 078	
Impôts sur les bénéfices	17 974	17 974	
Taxe sur la valeur ajoutée	145 498	145 498	
Divers état et autres collectivités publiques	5 702 298	5 702 298	
Groupe et associés	6 500	6 500	
Débiteurs divers	72	72	
Charges constatées d'avance	2 880	2 880	
TOTAL	6 112 406	6 112 406	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	54 342	54 342		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 771 327	83 782	459 797	1 227 748
Fournisseurs et comptes rattachés	510 403	510 403		
Personnel et comptes rattachés	14 285	14 285		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 848	12 848		
Autres impôts taxes et assimilés	15 136	15 136		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 064 984	2 064 984		
Groupe et associés	1 347 438	1 347 438		
Autres dettes	103 174	103 174		
TOTAL	5 893 938	4 206 393	459 797	1 227 748
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 760 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 664			

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	19 520
Autres créances	5 702 298
Total	5 721 819

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 183
Dettes fiscales et sociales	31 783
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	132 082
Total	260 049

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 880
Total	2 880

EXA

CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

ABATTOIR VOLAILLES MAYOTTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

commissaire
aux comptes

EXA

CONSEIL INT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

ABATTOIR VOLAILLES MAYOTTE

Société par Actions Simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège social : Chemin de la SCAM – IRONI BE – 97 660 DEMBENI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ABATTOIR VOLAILLES MAYOTTE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Informations générales complémentaires » de l'annexe des comptes annuels relative à la construction de l'abattoir.

.../...

EXA

CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ,sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Stratégique.

.../...

EXA
CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Myndon 97400 Saint-Denis

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Denis, le 20 septembre 2021

Le Commissaire aux comptes :

EXA
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Thierry ABASSBAY

EXA

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Aubadon 97400 Saint-Denis

ABATTOIR VOILAILLES MAYOTTE

Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège social : Chemin de la SCAM – IRONI BE – 97 660 DEMBENI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

A Saint-Denis, le 20 septembre 2021

Le Commissaire aux Comptes :

EXA
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Thierry ABASSBAY

EXA
MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

ABATTOIR VOILAILLES MAYOTTE

Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège social : Chemin de la SCAM – IRONI BE – 97 660 DEMBENI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

A Saint-Denis, le 20 septembre 2021

Le Commissaire aux Comptes :

EXA
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Thierry ABASSBAY